



Vélizy-Villacoublay

# Ecole maternelle Mozart



11 rue de la Division Leclerc



## Temps scolaire

**Directrice : Béatrice BERNARD**  
Jour de décharge : lundi et vendredi 1/3  
01 78 74 38 36 / 0783278p@ac-versailles.fr

## Temps périscolaire

**Directeur : Xavier JEANBON**  
**Directrice adjointe : Aurélie PESAMOSCA**  
01 34 58 11 96  
perimozartmat@velizy-villacoublay.fr



## Edito



Après la traditionnelle coupure estivale, qui fut je l'espère l'occasion de vous ressourcer auprès de vos proches, voici déjà une nouvelle année scolaire qui pointe le bout de son nez.

Je souhaite à tous les petits et les plus grands de profiter de ces moments d'apprentissage et d'épanouissement tout au long de l'année.

Bonne rentrée 2025 !

**Damien Metzlé**

Adjoint au Maire, chargé de l'Education

## Structures de secteur du mercredi

L'ALSH mercredi se fera au sein de l'école maternelle Mozart

## Contact avec la Direction de l'éducation



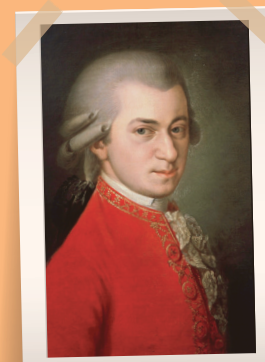
Posez directement vos questions depuis votre Portail Famille pour tous les sujets relatifs aux temps scolaires, périscolaires, à la restauration, au PAI et à la facturation des prestations

## Emploi du temps de l'école

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 À 8H30	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire		Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire
8H30 À 11H30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00		Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
11H30 À 13H30	Pause méridienne	Pause méridienne`	Accueil de loisirs	Pause méridienne	Pause méridienne
13H30 À 16H30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00		Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
16H30 À 18H30	Accueil post scolaire	Accueil post scolaire		Accueil post scolaire	Accueil post scolaire

## Origine du nom de l'école

**Mozart révèle dès l'âge de trois ans** des dons prodigieux pour la musique : il a l'oreille absolue. Mort à 35 ans, il était, au piano comme au violon, un virtuose.



## Organigramme de l'école



**Béatrice BERNARD**  
Directrice Scolaire



**Nadia GAVRAN**  
Coordinatrice ATSEM



**Xavier JEANBON**  
Directeur Péricolaire



**Aurélie PESAMOSCA**  
Directrice adjointe Péricolaire



**Stéphane HIDEUX**  
Agent Technique Polyvalent



**Noémie DELAVEAU**  
Responsable de Self

## INFO ÉDUCATION

- **Règlement intérieur** [cliquez ici](#)
- **Dématérialisation des démarches** (Inscription scolaire, Quotient Familial et justificatif d'absence) [cliquez ici](#)
- **Facture unique** : mandat SEPA disponible [cliquez ici](#)
- **Tutoriel inscription scolaire** [cliquez ici](#)

## CALENDRIER VACANCES

- **Vacances d'automne**  
du 18/10 au 3/11  
Inscription du 12/09 au 26/09
- **Vacances de Noël**  
du 20/12 au 5/01  
Inscription du 14/11 au 28/11
- **Vacances d'hiver**  
du 21/02 au 9/03  
Inscription du 16/01 au 30/02
- **Vacances de printemps**  
du 18/04 au 4/05  
Inscription du 13/03 au 27/03
- **Vacances d'été**  
du 4/07 au 1/09  
Inscription du 29/05 au 12/06

## Inscription aux activités périscolaires

Les inscriptions aux activités périscolaires s'effectuent via le Portail Famille de la ville de Vélizy-Villacoublay ou l'application Vélizy tout en 1.



Vous pouvez notamment :

- Inscrire votre enfant aux activités périscolaires et à la restauration.
- Visualiser les inscriptions de vos enfants et les modifier si besoin en respectant les délais.
- Consulter les opérations que vous avez effectuées, consulter les règlements réalisés à la régie périscolaire.
- Régler vos factures par carte bancaire grâce à un système de paiement électronique sécurisé.



**Connexion** [www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay](http://www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay)

Connectez-vous à votre espace personnel sur le portail famille avec votre identifiant et mot de passe.

Si vous n'en avez pas, contactez la Direction de l'Éducation : [education@velizy-villacoublay.fr](mailto:education@velizy-villacoublay.fr)

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'inscription à l'ALSH pour le mercredi et les vacances s'effectue via le portail famille (en respectant les délais et dates-limites d'inscription). Prestation soumise au dépôt des justificatifs employeurs des 2 parents attestant d'une activité les mercredis.

### Délais de réservation et annulation

- ALSH mercredi : 3 jours
- ALSH vacances : 3 à 5 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances

